

La Tremblade : les problèmes d'eau omniprésents

Leader sur le plan de la commercialisation des huîtres, la Charente-Maritime est aussi en proie à des problèmes majeurs de production. Le manque d'eau douce l'été, qui représente un grand danger pour la filière, a ainsi été pointé du doigt d'un bout à l'autre du salon de La Tremblade, fin avril.

« Ça fait plusieurs mois qu'on tire la sonnette d'alarme, a rappelé François Patsouris, le président des conchyliculteurs du bassin. La question de la survie de la profes-

sion est posée. On a réussi à mobiliser plus de 200 ostréiculteurs par degré de 110 et on a eu la preuve que la Charente n'est plus alimentée en eau douce à l'étiage (« Cultures marines » n° 196). On est prêts à se battre. Nous ne pouvons pas imaginer une autre année sans pousse ni naissain. » La section, qui a déjà obtenu la mise en place d'un groupe de travail avec le ministère en novembre dernier, demande des mesures d'accompagnement complémentaires : des

prêts à taux bonifiés, des avances remboursables et des exonérations de charges sociales.

Dominique Bussereau, le ministre de l'Agriculture et de la Pêche, conçoit que « le bassin paie l'accumulation de difficultés depuis plusieurs années. Il y fait face en s'approvisionnant ailleurs, mais ce n'est pas satisfaisant, il faut revenir à des entreprises productives ». Cependant, il demande de « ne pas opposer les agriculteurs, qui ont aussi leurs difficultés, aux ostréiculteurs ». Re-

grettant, comme beaucoup, l'échec du projet de barrage de La Trézence, il retient pour gérer les débits des fleuves côtiers « la création de réseaux de substitution ». Des projets de moindre ampleur mais plus rapides à mener.

S'exprimant au nom de la présidente de région Ségolène Royale, Catherine Quéré a reconnu que « le maintien de l'existant ne peut plus garantir la pérennité des 1 257 entreprises du bassin, qui représentent 8 000 emplois ». Ses pistes pour « conforter la place de la conchyliculture sur le littoral » : redéfinir le mode de gestion des entreprises, réfléchir à l'espace portuaire disponible et travailler sur les liens avec les autres activités maritimes.

Mais l'espoir vient surtout du développement de nouvelles techniques, comme l'élevage sur filière et les cages immergées en eaux semi-profondes.

On trouvait d'ailleurs sur le salon du matériel lié à ces évolutions. Finalement, la situation difficile de l'ostréiculture locale n'a pas empêché la prise de bons contacts pour les exposants. « Le public était très professionnel, plus que d'habitude », souligne Yves Papin, qui annonce plus de 3 000 entrées.

Solène LE ROUX



Dominique Bussereau a été interpellé par les conchyliculteurs. Ici François Patsouris, leur président régional, serre la main d'Éric Marissal, son vice-président, par ailleurs écologiste. L'un se bat sur le partage de l'eau douce, l'autre sur les techniques d'élevage au large.

➤ Sécurité : une grande campagne sur le littoral

« En VFI, la vie vous va ! », tel est le slogan de la grande campagne de sensibilisation réclamée par le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM) et mise en œuvre par l'Institut maritime de prévention (IMP). Son objectif est de « convaincre les professionnels d'acquiescer les équipements de protection individuelle contre le risque de noyade et surtout, de promouvoir leur port effectif ». L'IMP propose à des marins d'essayer des VFI pendant trois semaines. Leurs remarques sont transmises aux concepteurs. Lors de la session de clôture, la délicate question des chutes à la mer est abordée avec le plus grand nombre.



L'IMP rencontre les professionnels dans leur port pour les convaincre de l'utilité du VFI.

Goulven Brest à la tête du CNC

Goulven Brest, président de la Section régionale conchylicole (SRC) de Bretagne-nord, a été réélu le jeudi 4 mai, au premier tour, à la présidence du Comité national de la conchyliculture (CNC). Il a obtenu 31 voix sur 45 et va donc entamer son troisième mandat à ce poste. Marc Druard, de la SRC d'Arcachon-Cap Ferret, a recueilli 10 voix. Quatre vice-présidents ont par ailleurs été élus. Jacques Sourbier, président de la SRC des Pays de la Loire, sera chargé des huîtres ; le Manchois Jacques Godefroy des moules ; le Normand Thierry Louis des organisations de producteurs ; et Christian Franceschetti, restaurateur en Méditerranée, du commerce.

Sont membres du bureau : Jacques Sourbier, Jacques Godefroy, Christian Franceschetti, Thierry Louis,



Goulven Brest entame son 3^e mandat.

Joseph Costard, Hervé Jénot, François Patsouris, Marc Druard, Philippe Ortin, Jacques Garel, Rémy Hurtaud, Éric Marissal, Pascal Métayer, Pascal Chellet, Charles Beaulieu, Renan Henry, Clément Gilles, Pierre Labbe, Pierre-Yves Le Moal et Daniel Moute.

Un plan pour soutenir le secteur de la pêche

Le ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Dominique Bussereau, a annoncé lors de l'assemblée générale du Crédit maritime, le 26 avril, son plan d'avenir pour la pêche. Il comprend un plan de sorties de flotte de 15 millions d'euros, abondé de 11 millions et une enveloppe de 80 millions pour restructurer la flotte, conformément aux directives de Bruxelles. Après un audit des entreprises cet été, 40 millions d'euros seront affectés à leur soutien immédiat. 40 autres millions permettront ensuite de s'adapter techniquement à la hausse du gas-oil.

Quelques jours avant, le ministre annonçait à La Tremblade un « **volet conchylicole important** » dans ce plan, évoquant la formation, notamment la validation des acquis ; et la création d'un rôle d'équipage propre à la conchyliculture. Des mesures déjà dans les tuyaux en sorte... Quant aux documents de travail, ils s'en remettaient surtout à Bruxelles et aux collectivités pour répondre aux problèmes de la conchyliculture (« *Cultures marines* » n° 196).



Loïc Fabrégues

Durant tout le week-end du 1^{er} mai, l'entrée du port d'Arcachon a été bloquée par les pêcheurs.

Ce plan vise en effet surtout à enrayer la crise de la pêche, qui va perdre probablement durant l'été son « assurance gasoil », ou Fond de prévention des aléas pêche (FPAP), qui lui a permis jusque-là d'amortir l'envolée des prix du carburant. Dans le collimateur de la Commission, il ne peut en effet pas indéfiniment être prolongé à coup d'avances remboursables du gouvernement.

Entre la fin du fonds et les aides annoncées, « **il n'y aura pas de rupture** » a promis le ministre, rassurant des pêcheurs qui ont largement ma-

nifesté leur inquiétude en avril-mai, sur Arcachon, La Cotinière, Les Sables-d'Olonne, les ports normands et costarmoricains... Ciblées, les mesures apparaissent par petites touches : soutien accru aux caisses chômage intempéries, exonération de taxe professionnelle pour les hauturiers, etc.

Les professionnels et la Commission européenne discutent aussi d'un possible relèvement des aides de *minimis*, dont le plafond est jugé trop bas (3 000 euros par entreprise, sur trois ans).

► Littoral : l'Europe évalue les politiques

Le Parlement européen et le Conseil ont voté, en mai 2002, une recommandation pour promouvoir les politiques de gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Ils ont aussi demandé aux États membres de transmettre à la Commission, avant fin février 2006, un rapport sur sa mise en œuvre ; une douzaine d'entre eux devrait être disponible d'ici fin juin. Celui de la France (1), transmis fin avril, expose notamment les mesures adoptées depuis 2002 et rappelle qu'un appel à projets a été lancé en septembre 2004 et que 25 dossiers ont finalement été retenus en août 2005.

La Commission doit analyser pour la fin de l'année les politiques élaborées, et éventuellement proposer de nouvelles orientations.

(1) Il peut être consulté sur le site internet :

http://www.diact.gouv.fr/Datar_Site/DATAR_Actu.nsf/Frame/Actus?opendocument&ID=CLAP-6PEDAP.

Natura 2000 : la France rattrape son retard

Sous peine d'une lourde condamnation par Bruxelles, la France devait consolider son réseau Natura 2000 pour le 30 avril 2006. En quelques mois, le retard a été rattrapé : presque 12 % du territoire intègre ce dispositif de protection de la nature. Courant mai, la Commission examinait les compléments envoyés, correspondant grosso modo à une liste négociée en 2004.

La France, quasiment en queue de liste dans le baromètre européen de juin 2005, devrait ainsi remonter. La Fédération France Nature Environnement (FNE) regrette cependant une couverture insuffisante pour les habitats continentaux et atlantiques, et doute de la cohérence du réseau.

Quant à la gestion des sites, la Commission européenne n'a fixé que l'obligation de résultat : le bon état de conservation des espèces et des lieux. Elle laisse aux États le choix des moyens ; en l'occurrence, en France, c'est la concertation. « **Natura 2000 n'exclut pas l'activité de l'homme** », rappelle François Bland directeur du projet au ministère de l'Écologie et du Développement durable. Un comité

de pilotage (élus, professionnels, représentants de l'État, associations de protection de la nature, etc.) rédige le document d'objectifs. La gestion se fait surtout par contractualisation, ce qui demande un effort financier important. Or sans enveloppe spécifique, et une diminution des mesures agro-environnementales, difficile de trouver les fonds. En zone Natura 2000, tout porteur de projet doit aussi faire réaliser une étude d'incidence poussée, sur le site et aux alentours.

Le prochain objectif de la Commission est de renforcer le réseau en mer. Les États membres doivent s'accorder en juin sur un calendrier. Pour coller aux propositions de l'Europe pour 2012, dans le cadre de la convention internationale sur la biodiversité, « **il faudrait que les désignations arrivent fin 2008 ou en 2009** », estime Nicholas Hanley, en charge de ce dossier à la Commission.

Solène LE ROUX



Jacques Le Meur

La gestion des sites se fait par concertation. Mais sur l'estuaire du Jaudy, près de Paimpol, ostréiculteurs et associations environnementalistes ont du mal à s'accorder.